

Autonomie

Inclusion
Coordination
Fluidité des parcours
Sensibilisation
Handicap

Pouvoir d'agir

Transformation de l'offre

Personnes
Epanouissement
Pair-aidance

Anticipation
Evaluation
Parcours de vie

Accès aux droits

Décloisonnement

Diagnostic

Formation

Prévention

Schéma départemental de l'autonomie

2020 - 2024

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

2020-2024

Le Schéma départemental de l'autonomie fixe les orientations du Conseil départemental concernant l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour la période 2020-2024. C'est le fruit d'un travail collaboratif intense avec l'ensemble des acteurs du champ du handicap et du champ gérontologique.

Il concerne toutes les personnes âgées et celles en situation de handicap, touchées dans leur parcours de vie : il permet de favoriser leur autonomie et d'apporter des réponses adaptées et personnalisées.

Établie pour les cinq prochaines années, cette feuille de route permettra l'observation fine des besoins et des souhaits des personnes, leur participation active à cette politique, l'accompagnement des parcours de vie, l'inclusion et l'anticipation des ruptures.

Ce schéma se fonde sur le pouvoir d'agir des personnes. Désormais, ce sont les orientations qui articulent l'action, pas les dispositifs. Cela permet de conforter une vision convergente des politiques publiques et de développer les coopérations locales des acteurs de proximité, bénéficiaires, aidants ou professionnels dans le champ de l'autonomie.

Décliné en 4 orientations, puis en objectifs principaux,
il propose un plan d'actions détaillé :



Orientation I :

**Renforcer le pouvoir d'agir par l'information,
l'accès aux droits et la prévention**

Les personnes fragiles doivent être associées à leurs parcours de vie en veillant notamment à leur bonne information relative à l'accès à leurs droits, aux actions de prévention qui contribuent à la préservation de la santé et aux offres de répit qui peuvent soulager les aidants.



Orientation 2 :

Assurer la fluidité du parcours des personnes en proposant des accompagnements plus personnalisés pour mieux anticiper les risques de rupture

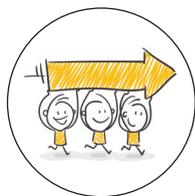
Les besoins des personnes fragiles ont évolué. Les parcours doivent être anticipés pour s'adapter aux besoins et envies des personnes accompagnées. Cela passe par une évolution de l'offre plus souple, plus coordonnée et plus modulable. De plus, la situation inédite liée à la Covid-19 devra être analysée afin d'être mieux préparée.



Orientation 3 :

Améliorer la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en favorisant l'inclusion des personnes dans la société

Les personnes fragiles de par l'âge ou le handicap sont des citoyens qui doivent avoir accès aux loisirs ou à la culture pour tous, à un logement et à une activité professionnelle. Cela passe par une meilleure connaissance du champ de l'autonomie par les acteurs du quotidien et un accès aux soins fluide.



Orientation 4 :

Conforter l'accompagnement des parcours les plus complexes en renforçant la coordination des interventions et des acteurs

Mais parfois, l'accompagnement de ces personnes fragiles se complexifie et il convient alors de construire des réponses coordonnées entre les acteurs avec les personnes. La formation des personnels et les échanges organisés entre le soin, le social et le médico-social devront permettre d'accompagner ces situations devenues complexes.

Retrouvez le Schéma départemental de l'autonomie sur le site
du Conseil départemental de la Haute-Marne :

www.haute-marne.fr

Rubrique **Les missions** / **solidarité** / **seniors ou handicap**



Ou contactez
le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
par courriel : cdca52-pa@orange.fr